

SEANCE DU 09 AVRIL 2024  
L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE  
LE NEUF AVRIL

Extrait du registre des Délibérations  
Du Conseil Municipal

**DELIBERATION n° DEL-2024-028**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Pempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

Le nombre de Membres :

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

**Secrétaire de Séance : Nicole FLOIRAC**

**OBJET : DISPOSITIF « LA CANTINE A 1€ » - CONVENTION AVEC L'ETAT – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry	X			
TURBÉ Roselyne	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
BRIC Jean-François	X			
VALLEJO Annie	X			
DEL-POZO Irma	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
ROZE Benjamin		X		PONS Annie
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
BREGILLE Jean-Luc	X			
LUTARD Sandrine	X			
BARLAND François	X			
DUPUY Pauline		X		BRIC Jean-François
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
GREILH Jean-Philippe			X	
LAGARRIGUE Henri	X			
AMRA Julia	X			
BERNARD Frédéric	X			
PIGEAT Stéphane	X			
LALANNE Nicole		X		CHARTIER Marie-Laetitia
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

**DELIBERATION n° DEL-2024-028 : DISPOSITIF « LA CANTINE A 1€ » - CONVENTION AVEC L'ETAT – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

*Rapporteur : Mme le Maire*

Constatant les difficultés rencontrées par les petites communes pour organiser une tarification sociale, l'Etat s'est engagé à accompagner les territoires ruraux les moins favorisés en ciblant les communes percevant la dotation de solidarité rurale de péréquation. Ces dernières pourront, grâce au dispositif « la cantine à 1€ », percevoir une aide de 3 euros de l'Etat pour chaque repas facturé 1 euro ou moins. Tous les élèves des écoles du 1er degré peuvent être concernés, qu'ils résident ou non sur la commune.

Pour être éligible, le service de restauration scolaire doit proposer au moins trois tranches tarifaires en fonction des revenus des familles, dont au moins l'une d'elles doit correspondre à des Quotients familiaux inférieurs à 1000 euros, avec un tarif associé inférieur ou égal à 1 euro.

La mise en place d'une tarification sociale s'inscrit dans l'objectif de la stratégie nationale de la prévention de la lutte contre la pauvreté et de garantir à tous un accès à l'alimentation.

Le 11 juin 2015, le Conseil municipal a autorisé la création de 9 tranches tarifaires, auxquelles sont associés les tarifs suivants votés le 7 juin 2022 pour une durée illimitée :

	Quotients familiaux	Tarifs
Tranche 1	≤ 150 €	0,52 €
Tranche 2	150 € < QF ≤ 300 €	0,84 €
Tranche 3	300 € < QF ≤ 450 €	1,25 €
Tranche 4	450 € < QF ≤ 650 €	1,67 €
Tranche 5	650 € < QF ≤ 1 000 €	2,10 €
Tranche 6	1 000 € < QF ≤ 1 250 €	2,60 €
Tranche 7	1 250 € < QF ≤ 1 500 €	3,05 €
Tranche 8	1 500 € < QF ≤ 2 100 €	3,63 €
Tranche 9	2 100 € < QF	4,46 €
Hors commune		6,04 €

A titre d'information, 4004 repas ont été facturés à moins d'un euro en 2023.

Le dispositif ferait l'objet d'une convention entre la collectivité et l'Etat pour une durée de 3 ans.

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DEL.2015.06.11-003 en date du 11 juin 2015, portant sur la détermination des tarifs publics du Service Enfance Jeunesse,

Vu la délibération n°DEL.2022.06.07-008 en date du 7 juin 2022 portant sur la détermination des tarifs publics du Service Enfance Jeunesse,

Considérant la proposition de l'Etat de candidater au dispositif « *La cantine à 1€* »,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré,

**Décide** d'accorder une subvention d'un montant total de 610 euros pour les voyages scolaires organisés par le Collège Porte du Médoc.

Adopte à l'unanimité (27 voix pour).

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,  
Le 09 avril 2024

Nicole FLOIRAC  
Adjointe au Maire  
Secrétaire de séance



Béatrice de François  
Maire de Parempuyre  
Vice-présidente de Bordeaux Métropole

